

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LA PARTICIPATION FONCIERE 1 - « P.F.1. »

Société Civile de Placement Immobilier au Capital Social : 102 461 499 €
Siège Social : 9, rue Jadin, 75017 Paris.
784 826 257R.C.S. Paris.

Avis de convocation.

Les associés de la Société « LA PARTICIPATION FONCIERE 1 » sont convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, à l'ESPACE ATHENES, 8, rue d'Athènes à Paris 9ème, le mercredi 23 mai 2012, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2011. Quitus à la société de gestion
2. Approbation de la répartition du bénéfice et affectation du solde
3. Approbation des valeurs de réalisation et de reconstitution de la société au 31.12.2011
4. Rémunération sur cession d'actifs immobiliers
5. Rémunération et remboursement des frais de déplacement du conseil de surveillance
- 6.7.8.9.10.11.12.13.14.15 - Nominations au conseil de surveillance

Les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale sont les suivants :

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 214-76 du Code Monétaire et Financier,
- approuve lesdits rapports et les comptes de l'exercice 2011,
- approuve toutes les opérations traduites par ces comptes, notamment celles faisant l'objet du rapport spécial sur les conventions,
- approuve les comptes annuels au 31 décembre 2011 qui sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 16.362.332 €,
- donne quitus à la Société de Gestion de l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale, sur le bénéfice net distribuable, c'est-à-dire :

Bénéfice de l'exercice	16.362.332 €
Report à nouveau antérieur	+ 5.532.314 €
soit,	21.894.646 €
décide :	
de fixer le dividende de l'exercice au montant des acomptes déjà versés :	- 17.545.695 €
d'affecter au report à nouveau :	4.348.951 €

Troisième résolution. — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, approuve les valeurs de réalisation et de reconstitution de la Société fixées au 31 décembre 2011 respectivement à 293.163.783 € et à 341.954.067 €.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale autorise la Société de Gestion à percevoir une rémunération, au taux de 2,50%, sur le prix de vente, net vendeur - des immeubles cédés par la Société au cours de l'exercice 2012 et jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, fixe au montant inchangé de 8 000 € la rémunération à allouer globalement au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2012 et autorise le remboursement des frais de déplacement.

Résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de Surveillance.

Sixième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Pierre BAUDE.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Septième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Marc GENDRONNEAU.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Huitième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Hugues MISSONNIER.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Neuvième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Madame Dany PONTABRY.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Dixième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Damien VANHOUTTE.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Onzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société AA AZ, représentée par Monsieur Serge BLANC.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Douzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la Société APOGGIATURE, représentée par Monsieur André POGGIO.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Treizième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, APPSCPI, représentée par Madame Jacqueline SOLSONA.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Quatorzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, SOCIETE CIVILE DE PATRIMOINE, représentée par Monsieur Thierry GUILLAUME.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Quinzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la Société SPONTINI ASSETS Associé, représentée par Monsieur Patrick THOMAS de la Pintièrre.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

*La Société de Gestion :
PERIAL ASSET MANAGEMENT
Jean-Christophe ANTOINE
Directeur Général*

1202116